

Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 8 mai 2023 À 19 h à l'Espace 400^e, 100, rue Quai Saint-André, salle 300.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2024)
Mme Farrah Bérubé	Vice-présidente (2024)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2025)
Mme Nadia Leclerc	Administratrice (2024)
M. François Lefebvre	Administrateur (2024)
M. Jocelyn Gilbert	Administrateur (2025)
Mme Andréanne Bernier	Administratrice (2025)
Mme Claudia Bennicelli	Administratrice (2025)
Mme Caroline Bouchard	Administratrice cooptée (2024)
M. Guillaume Laurin	Administrateur coopté (2024)
M. Daniel Riverin	Administrateur coopté (2024)

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
Mme Marie-Pier Larose	Conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 23-05-01 Ouverture de l'assemblée
- 23-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-05-03 Demande d'opinion – Stationnement commercial PPU Colline parlementaire
- 23-05-04 Projet pilote – Zone piétonne sur la rue Couillard – suivi
- 23-05-05 Période d'information de la conseillère municipale
- 23-05-06 Période de questions et commentaires du public
- 23-05-07 Adoption du procès-verbal du 13 mars 2023
- 23-05-08 Fonctionnement du conseil d'administration
- 23-05-09 Trésorerie
- 23-05-10 Rapport des délégations et autres participations
- 23-05-11 Suivi des dossiers
- 23-05-12 Correspondance
- 23-05-13 Divers
- 23-05-14 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-05-01 Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Alain Samson, ouvre la réunion à 19 h 05. Il présente les membres du conseil d'administration dont plusieurs sont nouvellement élus ou cooptés.

23-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-05-03 Demande d'opinion – Stationnement commercial PPU Colline parlementaire

La consultation publique sur le projet de modification réglementaire visant à retirer le groupe d'usages C30 Stationnement et poste de taxi dans plusieurs zones du [Programme particulier d'urbanisme \(PPU\) pour la colline Parlementaire](#) et du district de Cap-aux-Diamants a eu lieu le lundi 1^{er} mai.

L'enregistrement de la consultation de même que la documentation relative au projet sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne consacrée au projet ([fiche 510](#)).

La consultation écrite a été disponible en ligne du 2 au 8 mai 2023. Un seul commentaire a été formulé.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont reçu copie du rapport provisoire de la consultation publique.

À la demande du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, ils sont appelés ce soir à émettre leur opinion quant au projet de modifications réglementaires.

Mme Larose débute la [présentation du projet de modifications](#). Cinq règlements sont concernés par le projet et le conseil de quartier est appelé à se prononcer sur trois d'entre eux.

Les questions et commentaires formulés lors de la présente assemblée font partie du rapport de la consultation publique qui sera rendu public sur la fiche de participation citoyenne ([fiche 510](#)).

Les trois options possibles en réponse à la demande d'opinion sont : A. l'acceptation du projet de modification, B. le refus de la modification (ou statu quo) et C. l'acceptation sous réserve de certaines conditions.

RÉSOLUTION 23-04-16

Concernant l'opinion du conseil de quartier relativement au projet de modifications portant sur les règlements R.C.A.1V.Q. 479 et 480 R.V.Q. 3164

SUR UNE PROPOSITION de M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE par M. Guillaume Laurin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter les règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme aux fins de sa concordance au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire (R.C.A.1V.Q. 479 R.V.Q. 3164) ainsi que le règlement R.C.A.1V.Q. 480 relativement au stationnement commercial dans plusieurs zones hors PPU.

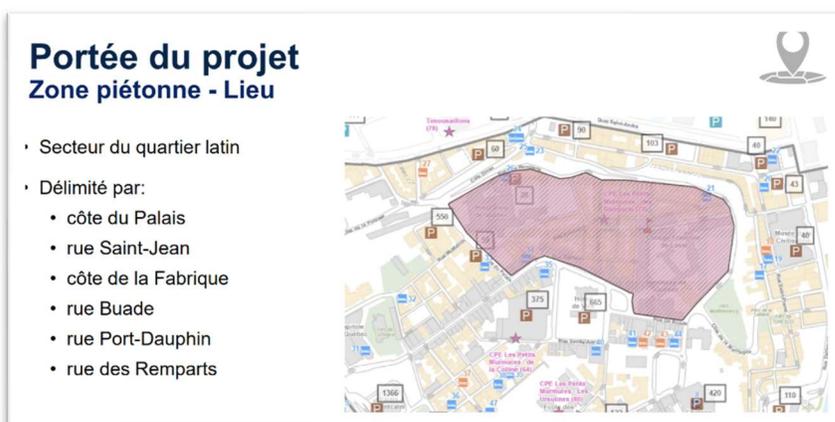
23-05-04 [Projet pilote – Zone piétonne sur la rue Couillard](#) – suivi

M. Samson mentionne d'entrée de jeu que plusieurs personnes sont très enthousiastes par rapport au projet de rue partagée de la rue Couillard. Il s'agit d'un projet pilote expérimental de six semaines qui représente une belle opportunité de piétonnisation dans le Vieux-Québec, un projet auquel la Ville s'est toujours opposée au cours des 10 dernières années. La zone est bien circonscrite et le souhait est que les résidents du secteur s'approprient le projet, l'animent et en tirent des bénéfices en termes de qualité de vie.

Mme Coulombe-Leduc revient la délimitation du projet et sur la [présentation](#) qui a été faite à la séance d'information et d'échanges du 29 mars 2023.

Après la rencontre, M. Masse a suggéré qu'on revienne en mai ou juin pour discuter de certaines modalités d'où le suivi qui est proposé ce soir pour échanger avec les membres du conseil de quartier.

Le projet est prévu sur une période de 6 semaines entre le 4 juillet et le 18 août 2023.



La zone a été retenue parce que c'est une zone résidentielle relativement bien circonscrite et avec une certaine mixité de fonctions (commerces, institutions, services).

Deux irritants majeurs sont ressortis en mars : les points de contrôle d'accès et l'accès de la visite pour les résidents du quartier. On apporte plus particulièrement des informations ce soir concernant les points d'accès, la circulation et les chantiers de construction.

Outre le point d'accès par la rue Couillard où passe environ 80% de la circulation, on prévoit un second point d'accès par la rue Hamel.

Un arrêt sera installé à l'intersection de la rue privée de la Vieille Université et de la rue des Remparts pour réduire la vitesse excessive sur cette dernière, mais également pour mieux contrôler la circulation sur la rue privée parce que les usagers devront entrer et sortir par cette intersection pendant le temps où la circulation sera réduite sur la rue Sainte-Famille.

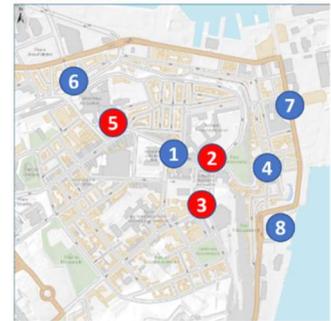
Concernant les 8 chantiers prévus dans le Vieux-Québec cet été, l'îlot Charlevoix n'a pas encore reçu de permis de sorte qu'il ne devrait pas débuter avant la fin août. Les chantiers de la rue Dalhousie et de la rue Marché-

Champlain devraient pour leur part être terminés à la fin du mois de mai. Il reste donc 5 chantiers à considérer. Les chantiers de la côte du Palais et de la côte de la Montagne ne seront pas concomitants, mais réalisés l'un après l'autre, le premier entre mai et juillet, et le second, entre juillet et novembre. La circulation sera à sens unique en descendant sur la côte de la Montagne pendant la durée des travaux qui seront réalisés sur le mur de soutènement du parc de la Cetière.

Occupation de la chaussée

Sept (8) chantiers

1. Place de l'Hôtel de Ville
2. Basilique Notre-Dame de Québec
3. Immeuble du ministère des Finances
4. Mur de la côte de la Montagne
5. Îlot Charlevoix
6. Côte du Palais
7. Rue Dalhousie
8. Rue du Marché-Champlain



Questions et commentaires

Rue de la Vieille-Université – Une résidente d'une copropriété de la rue Hébert dont les stationnements sont localisés sur la rue de la Vieille-Université se sent rassurée par le nouveau patron de circulation sur la rue privée parce que le plan fourni lors de la présentation de mars indiquait que l'accès à la rue serait fermé par une barrière. Elle demande toutefois des précisions sur la circulation à double sens sur la rue privée parce que cela ne semble pas possible compte tenu des stationnements et de l'espace disponible.

Une autre citoyenne ajoute que la circulation sera encore plus compliquée le soir, parce que la visibilité est moindre et que le stationnement est toléré en dehors des heures ouvrables. Une citoyenne doute que l'arrêt-stop soit efficace étant donné que celui installé sur la rue de la Ménagerie n'est absolument pas respecté.

Concernant les autres stationnements privés du secteur, Mme Coulombe-Leduc mentionne qu'ils continueront d'être accessibles parce qu'il sera possible aux résidents de circuler

dans le secteur, peu importe leur mode de déplacement. Les permis de circuler seront contrôlés dans les deux points de contrôle d'accès, sur la rue Couillard et sur la rue Hamel.

Rue Hamel – La citoyenne de la rue Hébert s'interroge sur la pertinence de l'accès par la rue Hamel qui relie la rue des Remparts à la rue Couillard. Elle souhaiterait que la Ville analyse davantage la situation.

Une citoyenne de la rue Ferland est étonnée que 80 % des gens accèdent par la rue Couillard. Elle-même accède au Quartier latin par la côte de la Montagne, la rue des Remparts et la rue Saint-Flavien.

Une autre citoyenne suggère plutôt un deuxième point d'accès sur la côte du Palais.

M. Lefebvre fait remarquer que les points d'accès sont des points de contrôle des permis de circuler et qu'il serait peu approprié de le faire sur la côte du Palais ou la côte de la Montagne parce qu'elles sont très fréquentées. Il est préférable d'installer les points de contrôle plus près de la zone piétonne, comme sur la rue Couillard ou la rue Hamel.

Rue des Remparts – Une citoyenne s'interroge à propos de trois stationnements à la hauteur du 2, rue des Remparts, qui ne sont plus accessibles. En fin de semaine, les stationnements ont été occupés par des autobus dont les moteurs n'ont pas été éteints. Cela fait contresens quand on vise l'apaisement de la circulation et la qualité de vie. Elle ne peut préciser s'il y a de la signalisation pour un débarcadère d'autobus. C'est à vérifier.

La citoyenne confirme les vitesses excessives et témoigne des risques élevés pour traverser la rue à la hauteur des rues Hébert et de la Vieille-Université. C'est encore plus dangereux l'été parce que c'est plus fréquenté. Elle suggère d'installer un afficheur mobile de vitesse. La seule note positive au tableau, les autobus circulent plus lentement qu'elles ne le faisaient par les années passées. De manière générale, depuis la pandémie, les conducteurs ont la mèche courte, ils sont impatients et circulent beaucoup plus vite qu'avant. Il faudrait mieux contrôler la situation.

Rapport Murphy – Une citoyenne souhaiterait avoir accès au *Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec* mentionné plus tôt. Ce document plus connu sous le nom du fonctionnaire qui l'a produit, le [Rapport Murphy](#) est disponible en ligne (rechercher : Rapport Murphy, Ville de Québec, pdf). Le document sert de guide ou de vision pour les cheminements dans le Vieux-Québec.

Autobus touristiques – M. Laroche Casavant mentionne que selon un courriel reçu de la Ville, la majorité des autobus touristiques continueront d'avoir accès au Vieux-Québec (navettes des hôtels, les autobus rouges, les autobus qui apportent des valises, les autobus reliés aux navires de croisières). Seuls quelques-uns seront exclus. C'est à vérifier parce que selon Mme Coulombe-Leduc, 90 % des autobus touristiques ne devaient pas avoir accès au Vieux-Québec. Seuls les autobus à destination des hôtels auront accès, ceux à destination du Château Frontenac passant par la rue des Remparts. Onze autobus rouges par jour seront autorisés contrairement à 116 normalement.

Apaisement des rues – Une citoyenne n'est pas aussi enthousiaste pour le projet que M. Samson. Elle estime que les résidents animent déjà beaucoup le secteur et qu'ils n'ont pas besoin d'une rue partagée pour s'animer. Elle suggère de s'intéresser plutôt aux artères commerciales.

Mme Bennicelli s'interroge sur ce qui pourrait être fait pour assurer l'acceptabilité sociale du projet. Mme Bérubé s'inquiète de la congestion de la circulation qui pourrait résulter des

points de contrôle. Mme Leclerc pense en particulier à l'accès au CPE des Petits murmures. Mme Coulombe-Leduc mentionne que tous ces aspects ont été considérés par l'équipe de projet.

M. Masse rappelle qu'il s'agit d'un projet pilote qui ne durera que quelques semaines. La piétonnisation est souhaitée depuis longtemps par le comité des citoyens et plein de villes patrimoniales l'expérimentent. Il y a des contraintes et des préoccupations, mais cela vaut la peine de le vivre, de l'essayer et un projet en mode pilote sert justement à cela.

La rue Hamel a beaucoup d'avantages comme deuxième point d'accès parce que la rue est plus large que les autres et qu'elle est accessible par la côte de Palais et par la côte de la Montagne.

Évidemment, une bonne communication et une bonne publicité sont nécessaires pour faire comprendre que le Vieux-Québec demeure accessible, mais qu'il est préférable d'utiliser le transport en commun pour s'y rendre.

En terminant, M. Masse pose la question de savoir comment les citoyens pourraient contribuer au projet d'une manière ou d'une autre. Pas de grands déploiements, mais de petits gestes montrant que les résidents s'approprient le concept.

Une citoyenne perçoit le projet comme un laboratoire urbain à la recherche d'une plus grande qualité de vie dans la Ville. Il lui semble que la Ville est réceptive et qu'elle prend les dispositions et les précautions nécessaires. Elle se demande toutefois comment on a choisi le Quartier latin comme laboratoire.

Mme Coulombe-Leduc indique que le Vieux-Québec intramuros a été subdivisé en quatre zones. Deux zones s'avéraient intéressantes, le Quartier latin d'une part et d'autre part la zone située au sud de la rue Saint-Louis, sur les rues Haldimand, des Grisons, Sainte-Geneviève et Saint-Denis. Le Quartier latin a été retenu parce qu'il est déjà très piéton. Le secteur de Saint-Louis présentait l'inconvénient des travaux de la Citadelle qui ne sont pas complétés et qui impactent l'avenue Saint-Denis.

Un dernier citoyen questionne le moment pour faire un tel projet alors qu'il y aura plusieurs chantiers en plus du festival d'été. Il craint les bouchons de circulation sur Champlain et Charest. Il estime inappropriée la comparaison avec les villes européennes parce que les réalités ne sont pas les mêmes. Il y a beaucoup d'irritants à régler comme la collecte des ordures, le manque de toilettes publiques, le bruit et l'hébergement collaboratif.

M. Samson et Mme Coulombe-Leduc remercient les personnes présentes pour leurs commentaires. Plusieurs points seront éclaircis comme le deuxième point d'accès, le double sens sur la rue de la Vieille-Université, les autobus autorisés, le stationnement sur la rue des Remparts et l'arrêt sur la rue de la Ménagerie.

23-05-05 Période d'information de la conseillère municipale

Travaux sur la rue des Remparts – Les travaux d'asphaltage en cours font suite au bris d'aqueduc survenu cet hiver. Mme Coulombe-Leduc a été informée des travaux vendredi dernier alors que les pancartes avaient déjà été installées. La planification et la communication ont fait défaut dans ce projet. Toute intervention dans la zone 8 qui implique le retrait de cases de stationnement devrait être minutieusement planifiée et des mesures de compensation devraient être définies. Ce qui n'a pas été le cas et elle en est désolée.

Quoiqu'il en soit, les travaux devraient être terminés le 9 juin en fin de journée. Les 23 cases de stationnement retirées pendant les travaux vont être compensées ce soir par 19 cases normalement payantes sur la même rue.

Une citoyenne précise que les travaux sont prévus jusqu'au 12 mai selon les tréteaux. Mme Coulombe-Leduc s'informe et s'assurera que le stationnement compensé demeurera disponible jusqu'à la fin des travaux.

Véhicules bruyants – Le problème est de retour dans le quartier avec le beau temps, sur Grande Allée, l'avenue Saint-Denis, la rue Saint-Louis, la rue Dalhousie et la côte de la Montagne. Les citoyens sont invités comme l'année passée à signaler les cas au 311 afin d'orienter les opérations policières vers les secteurs les plus problématiques. M. Gilbert ajoute que plusieurs véhicules faisaient preuve de vitesse excessive pendant la fin de semaine sur les rues Dalhousie et Marché-Champlain et que les policiers brillaient par leur absence.

23-05-06 Période de questions et commentaires du public

s.o.

23-05-07 Adoption du procès-verbal du 13 mars 2023

En page 5, la dernière phrase du paragraphe concernant l'îlot Charlevoix est changée pour « *Une certaine inquiétude ou réserve est émise par les commerçants de la Société de développement commercial* ».

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2023.

23-05-08 Fonctionnement du conseil d'administration

➤ **Calendrier et lieu des prochaines assemblées**

La salle Carter Hall sera moins accessible pendant les chantiers du Vieux-Québec. La salle 300 de l'Espace 400^e est bien équipée. Mme Saint-Pierre vérifie sa disponibilité.

➤ **Calendrier des activités pour 2023-2024**

RÉSOLUTION 23-04-18

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier tienne ses assemblées ordinaires le 2^e lundi du mois.

Le [calendrier des rencontres](#) sera disponible sur la page web du conseil de quartier.

➤ **Consultation et séance d'information à venir**

Présentation de la Société québécoise des infrastructures (SQI) concernant les travaux du 12, rue Saint-Louis – La présentation pourrait avoir lieu en juin. En raison d'un agenda chargé pour l'assemblée ordinaire du 12 juin, le conseil de quartier pourrait tenir une assemblée spéciale. La date du 17 juin reste à valider.

RÉSOLUTION 23-04-17

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier tiennne une assemblée spéciale en juin dont la date et le sujet demeurent à déterminer.

Liste d'usages commerciaux – s.o.

Auberge Saint-Antoine – s.o.

➤ **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**

Aucun des sous-points listés dans la convocation n'est abordé.

23-05-09 Trésorerie

➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

Mme Leclerc mentionne qu'en date du 30 avril, le solde du compte est de 3 107,23 \$.

➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

Les résolutions de paiement pour la rédaction des procès-verbaux des assemblées du 11 avril et du 8 mai 2023 sont reportées à l'assemblée du 12 juin.

RÉSOLUTION 23-04-19

Concernant un paiement de 300 \$ dans le cadre du projet de sécurité routière 2022

CONSIDÉRANT la résolution [22-06-41](#) (juin 2022) autorisant un engagement financier de 300 \$

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 300 \$ pour l'achat d'un étui spécial aux fins d'utilisation de l'application Hop Hop par un brigadier scolaire de l'école des Ursulines dans le cadre du projet « Des chemins d'écoliers sécuritaires dans le Vieux-Québec » réalisé en partenariat avec le comité de parents de l'école des Ursulines.

23-05-10 Rapport des délégations et autres participations

Étant donné l'heure tardive, aucun des points listés dans la convocation n'est abordé.

23-05-11 Suivi des dossiers

➤ **Projet de sécurité routière**

Mme Bérubé a assisté à une rencontre qui réunissait plusieurs représentants des conseils de quartier pour évaluer la possibilité de présenter à la Ville, en novembre prochain, un projet commun de sécurité routière. À son avis, les besoins du quartier sont différents et bien spécifiques. Une affiche commune ne serait par ailleurs pas un projet approprié étant donné les contraintes du quartier en matière d'affichage.

Le conseil de quartier convient de ne pas se joindre au projet commun de sécurité routière.

Étant donné l'heure tardive, aucun des autres points listés dans la convocation n'est abordé.

23-05-12 Correspondance

s.o.

23-05-13 Divers

M. Gilbert suggère de tenir une rencontre travail pour permettre aux membres du nouveau conseil d'administration de se familiariser entre eux.

Une formation pour les nouveaux administrateurs est prévue le 6 juin prochain.

Une citoyenne se dit déçue que les points relatifs au Port de Québec prévus au point 23-05-10 n'aient pas été abordés. Elle demande comment, à titre de citoyenne, elle peut être tenue informée de la vie et des activités du Port, notamment en ce qui concerne les clôtures ceinturant le quai des navires de croisière. On la réfère à M. Gilbert.

23-05-14 Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 22 h 15.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le lundi 12 juin 2023.

M. Alain Samson
Président

M. Mathieu Laroche Casavant
Secrétaire

Annexe 1 – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-04-16 – Demande d’opinion, stationnement commercial, mai 23	Conseil d’arrondissement La Cité-Limoilou	Adopter les projets de règlements de concordance avec le PPU (R.C.A.1V.Q. 479 R.V.Q 3164) et hors PPU (R.C.A.1V.Q. 480).	
23-03-08 – Vieux-Port, débordement, mars 23	Ville	Identifier les meilleures pratiques et les solutions de mitigation au débordement majeur des eaux	
22-10-64 – Bain portuaire, déc. 22	Ville	Contribuer aux coûts d’opération du bain portuaire notamment pour la masse salariale des surveillants-sauveteurs.	
22-01-08 Plan d’ensemble transport et mobilité active, janv. 22	Ville	Faire le point sur les problématiques et solutions ; mettre en œuvre un plan de mobilité active pour le Vieux-Québec	
22-01-04 – Requêtes et plaintes, janv. 22	Ville	Fournir les requêtes et plaintes concernant le quartier.	

Légende : PPU Plan particulier d’urbanisme pour la colline Parlementaire